

OBJECTIFS :

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Appréhender les investigations complémentaires
- S'exercer sur les questions issues du QCM de Contrôle des compétences
- Maximiser ses chances de réussites au QCM

PUBLICS CONCERNES :

AIPR CONCEPTEUR : *Toutes personnes devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.*

- Conducteur de travaux, chargés d'études
- Personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages
- Personnel de maîtrise d'ouvrage
- Personnel réalisant de la détection et du géoréférencement de réseaux

AIPR ENCADRANT : *Toute personne chargée par le responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains*

- Maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrages et personnels techniques des collectivités territoriales, Bureaux d'études spécialisés

AIPR OPERATEUR : *Toute personne exécutant des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens*

- Conducteurs d'engins dans les travaux publics
- Conducteurs de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton...
- Suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics

PRE REQUIS :

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains. Pour le bon déroulement de la formation et de l'examen, une connaissance de la langue française (parler, lire) est prérequis.

PROGRAMME :

Rappel du cadre réglementaire

Les formulaires DT-DICT; Rôle et responsabilités des acteurs ; les délais ; connaître et comprendre le guichet unique.

Réalisation des IC (investigations complémentaires) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages (A/B/C), responsabilité

L'application du guide technique ; Le marquage – Piquetage ; La lecture des indices et affleurants ; Les endommagements des réseaux, comment se comporter

PEDAGOGIE :

Présentation en salle, sous forme d'exposé, illustrations, reportage et entraînement au passage du QCM

Attestation de compétence si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'A.I.P.R

DUREE :

1 Journée : 6 heures de formation ; Examen 1Heure

CONDITIONS :

Sessions de formation sur Rennes ou site client

*En cas de formation intra ; une mise à disposition d'une connexion internet WiFi pour 10 terminaux est nécessaire pour le passage de l'examen.

Maximum 10 personnes par stage (possibilité de réunir un public encadrant et concepteur)

Tarifs : 250€/personne (**Tarifs dégressifs nous consulter**)